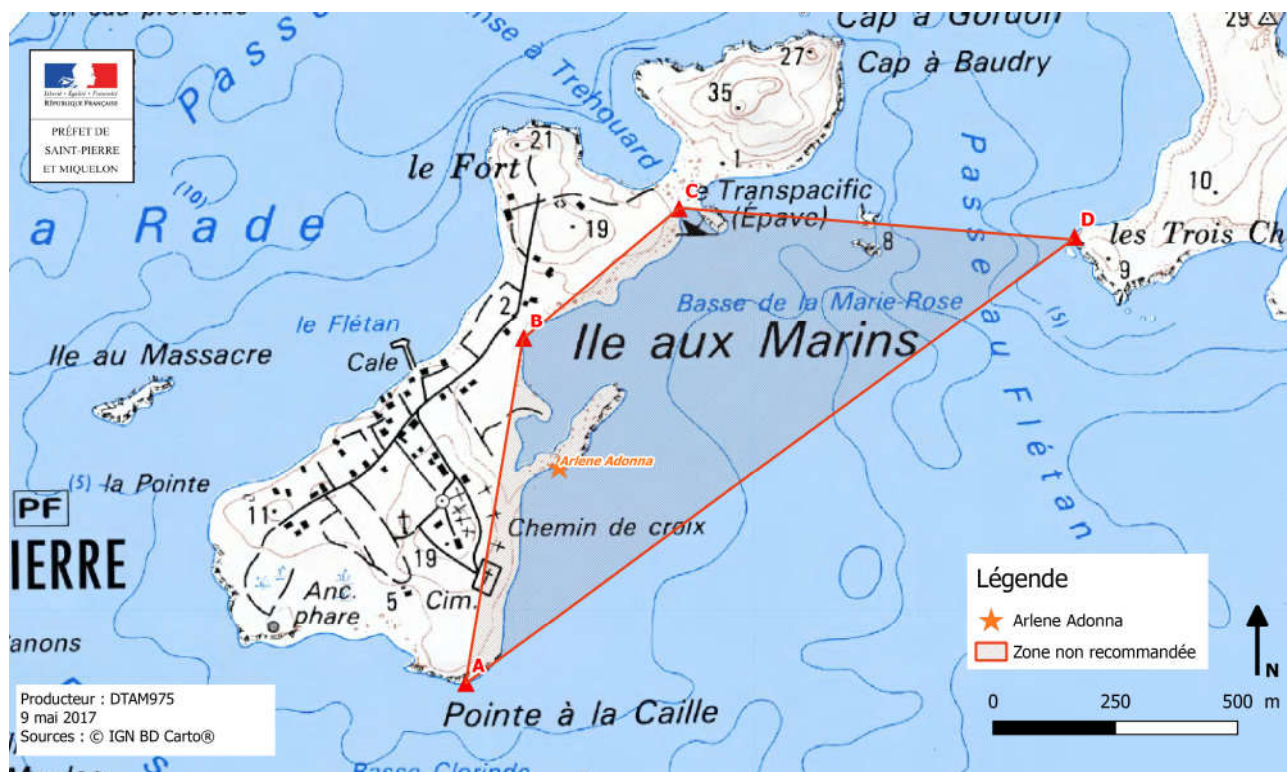


## Communiqué de presse

### Recommandation sur la pêche suite à l'échouage du Arlene Adonna

Suite à l'échouage du navire Arlene Adonna sur la côte Est de l'Ile-aux-Marins le lundi 8 mai 2017, environ 2000 litres de fioul léger se sont déversés à la mer.

Afin de prévenir tout risque sanitaire pour la population, la préfecture recommande de ne pas pêcher, ramasser, consommer, stocker ou distribuer toute ressource halieutique, et particulièrement les coquillages, provenant de la zone cartographiée ci-dessous :



Des analyses seront rapidement mises en œuvre par la Direction Territoriale de l'Alimentation et de la Mer et l'Administration Territoriale de Santé . Elles permettront de s'assurer de la qualité des produits.

Lorsque les résultats de ces analyses apporteront les garanties suffisantes, un nouveau communiqué sera émis par la préfecture pour lever cette recommandation.